

ARRETE du MAIRE

**ARRETE N° RH19-2026 : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2026 :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE L'AVANCEMENT
1	FOURNES Fabrice	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	01/10/2026
2	CATHALA Emmanuel	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	01/10/2026
3	TECHER Simone	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	01/10/2026
4	PASCOLAT Michaëlle	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	01/10/2026

ARTICLE 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	2	4
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	2	2

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse Cedex 7 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Verfeil, le 3 mars 2026

Le Maire,



A RH19-2026